

» bientôt aller là-bas, s'il plaît à Dieu, d'ici là on y réfléchira là et ici (1). »

Ad 10^{um}. C'est très-bien, et il le sera d'entendre d'Hopperus ce qu'il a à dire
» là-dessus; et toutefois il paraît qu'on ne perdrait rien à envoyer ce pardon
» au grand commandeur (2). »

Ad 11^{um}. « C'est bien (3). »

Ad 16^{um}. « C'est bien (4). »

Ad 17^{um}. « Sur ce point, on peut écrire au grand commandeur que, s'il
» accorde aux états les grâces dont il est question, il est inutile qu'ils envoient
» quelqu'un ici, puisque je ne leur accorderai pas davantage, mais que, s'il
» était d'avis que moi-même je leur accordasse ici lesdites grâces, je ne verrais
» pas d'inconvénient à ce qu'il vint quelqu'un de leur part pour les solliciter,
» et que je lui laisse l'option entre ces deux moyens, selon qu'il le trouvera
» préférable (5). »

Ad 18^{um}. « Si l'on accorde aux états que les étrangers ne puissent occuper
» de charges, il en résultera que Champagny pourra quitter la sienne avec
» moins d'humiliation. Quant à le faire sortir de tous les Pays-Bas, ce point
» se remettra au grand commandeur, qui verra s'il convient de le mettre à
» exécution, et en quelle forme, de manière que la chose soit moins sensible
» à Champagny et à son frère le cardinal (6). »

Ad 19^{um}. « C'est bien ainsi (7). »

(1) Este es el punto de mas importancia que aquí hay que tratar; y así se vaya allá pensando y mirando en elló, y yo tambien iré haciéndolo mismo; y pues iré tan presto ahí, placiendo á Dios, de aquí allá se irá mirando en ello allá y acá.

(2) Está muy bien, y será lo oír á Hopperus lo que sobre esto dirá, y todavía parece no se pierde nada tenga allá este perdon el comendador mayor.

(3) Está bien.

(4) Está bien esto.

(5) En esto se puede escribir al comendador mayor, que; en caso que él les conceda estas gracias, no hay para que venga persona, pues yo no les daré mas que esto; pero, cuando le pareciere que yo les concediese acá las mismas gracias, no trae inconveniente que venga persona á pedir las: que se le remite á él, para que lo ordene como mejor le pareciere, en una destas dos formas.

(6) Concediéndoseles que no puedan tener cargo los estrangeros, por el mismo caso se entiende salir este del suyo con menos nota. Y en lo que toca á salir de todos los Estados, esto se remitirá al comendador mayor, para que él vea si conuerná que salga de todos los Estados, y en qué forma, que sea con menos sentimiento suyo y de su hermano el cardenal.

(7) Está bien así.

Ad 20^{um}. « Ils auraient grandement raison en cela, s'il y avait moyen de le » faire (1). »

Liasse 559.

1486. *Lettre de Frederico Furio Ceriol au prince de Melito, duc de Franca-villa, écrite d'Anvers, le 26 juin 1575* (2). Les gueux de Hollande et de Zélande s'obstinent dans leur rébellion, se confiant principalement en deux choses, savoir: la forte assiette desdites provinces et le mécontentement des quinze autres. Ils sont persuadés que, à la première occasion, celles-ci prendront les armes en leur faveur. Ceriol pense que, pour abattre leur orgueil, il faudrait: 1° restituer aux provinces fidèles leurs anciens privilèges, usages et coutumes; 2° remédier aux insolences des soldats, lesquelles sont si grandes, que, dans les villages, ils regardent, comme étant à eux, les femmes, les filles et les biens des paysans, et non-seulement maltraitent ceux-ci de bouche, mais encore leur donnent des coups pour la moindre chose (3); 3° obliger les provinces rebelles à faire de grandes dépenses, et les priver d'une partie de leurs revenus: Ceriol évalue à 100,000 florins ce qu'elles tirent des domaines, à plus de 300,000 florins le produit des confiscations des biens d'Eglise et de ceux des catholiques qui se sont retirés du pays, à 200,000 florins les licences sur le sel, le poisson, le fromage, le beurre et les toiles qui sont exportés, à plus de 300,000 florins les compositions qu'elles font payer à certains lieux de Brabant et de Flandre qui sont situés sur le littoral, et jusqu'à sept ou huit lieues dans l'intérieur, pour qu'on ne brûle pas leurs maisons et ne détruise pas leurs récoltes; 4° enfin, avancer davantage vers l'ennemi la ligne d'opérations, et ne pas faire d'Anvers une place frontière. — Ceriol fait observer que tous les gens de guerre entretenus par les rebelles ne dépassent pas le nombre de 3,000 soldats, tandis que l'armée royale en compte 57,000. Il déplore enfin la fatigue que supporte le commandeur, et le peu d'aide qu'il trouve autour de lui (4).

Liasse 563.

(1) *Tienen mucha razon en esto, si hubiese forma para poderse hacer.*

(2) *Voy. t. II, p. xvii.*

(3) *... Qué por las aldeas tienen ellos por mas que proprias las mugeres, hijas, hazienda de los aldeanos, y los maltratan de boca, y les dan de palos por no nuda.*

(4) *Es lástima ver quan fatigado andá este pobre cavallero, lo mucho que trabaja continuamente, y quan grande falta tiene de hombres al rededor de sí.*

1487. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 29 juin 1575.* Le 8 juin, il réunit avec le conseil d'État les évêques, les gouverneurs de provinces et les présidents de conseils qu'il avait convoqués au mois de novembre précédent; il voulait leur rendre compte de ce qui s'était passé dans la communication avec les rebelles. Le chancelier de Brabant et le président de Hollande, étant malades, ne purent assister à cette réunion, à laquelle il crut devoir appeler aussi l'évêque et le gouverneur d'Anvers. — Son but, en convoquant tous ces personnages, était d'entretenir les négociations pendant quelques jours encore, dans l'espoir qu'il lui parviendrait des instructions du Roi, car il était bien persuadé que le résultat de leur délibération ne serait pas tel qu'il convenait. — Il envoie au Roi le discours qu'il a adressé en espagnol à la junte et dont une traduction française a été lue ensuite (1). — Les personnages convoqués s'assemblèrent trois ou quatre fois en sa présence; on leur donna lecture des instructions remises aux commissaires du Roi, et de tous les écrits en flamand fournis de part et d'autre; ensuite ils délibérèrent entre eux, et ils exprimèrent leurs opinions. — Ce qu'ils y dirent est déplorable, et ce qu'ils voulaient dire, s'ils l'eussent osé, l'est encore plus (2). La majorité, ou, pour parler plus exactement, tous, à l'exception de Gerónimo de Roda, furent d'avis d'accorder aux rebelles la sortie des étrangers, et spécialement des Espagnols, avant qu'eux fussent tenus de restituer rien, affirmant que sans cela ni lesdits rebelles, ni les provinces obéissantes, ne se contenteraient, et de leur concéder, de plus, la convocation des états généraux, en la forme qu'ils le demandent, avec la seule réserve qu'on ne remettrait pas à cette assemblée la décision du point de la religion; ils proposèrent aussi qu'il se fit une suspension d'armes, et d'autres choses non moins préjudiciables aux intérêts du Roi. Requesens leur adressa, à ce sujet, une seconde allocution en espagnol. — Enfin les commissaires sont repartis pour Breda le 21 juin, avec les otages et une instruction dont il joint une copie à ses dépêches en français. — En demandant aux rebelles quelles sûretés ils donneront pour l'accomplissement de ce qui sera

(1) On le trouvera dans l'Appendice relatif au congrès de Breda.

(2) *Es harta lástima lo que en sus votos dixeron, y mucho mayor lo que se entienda que quisieron dezir, si osaran.*

convenu, puisqu'ils ne se contentent pas de celles qu'on a offertes de la part du Roi, on prolongera la négociation pendant quelques jours; mais Requesens voit bien qu'ils n'en peuvent donner qui soient suffisantes, et d'ailleurs, il n'en accepterait aucune sans un ordre exprès du Roi. — Un des moyens proposés par la junte était que les rebelles remissent les villes occupées par eux, au pouvoir de quelque prince ami du Roi, jusqu'après l'entier accomplissement de ce qui aurait été conclu, et la junte nomma, entre autres, l'Empereur et le duc de Savoie. Requesens lui dit que, quoique ces princes méritassent toute confiance, il n'y avait pas à délibérer là-dessus, puisqu'il était juste que les rebelles se fissent au Roi; mais il croit bien que jamais ils ne le feront (1). — Ce que contient l'instruction touchant une suspension d'armes y a été inséré aussi pour gagner du temps, car Requesens n'est nullement d'avis d'y consentir, à moins que ce ne soit dans la forme par lui proposée au comte de Schwarzbouurg, et il en déduit les raisons. Ceux du pays, au contraire, aussi bien les membres du conseil que les personnes qu'il a réunies en dernier lieu, trouvent qu'on ne peut rien conclure sans ladite suspension, la sortie des étrangers et la réunion des états généraux. — Malgré tout ce qu'a fait le gouvernement pour justifier sa conduite, c'est lui qu'on accuse de l'insuccès des négociations; et cette opinion, non-seulement on est parvenu à la répandre chez les nations voisines et dans le pays, mais encore elle est soutenue par les membres mêmes du conseil, qui sont témoins du contraire, et principalement par le duc d'Arschot et Berlaymont: « On ne saurait » croire — dit Requesens — tout ce qu'il faut souffrir avec ceux-ci, ni la manière dont ils parlent sur toutes choses, et le premier avec la plus grande » liberté et indignation qu'on puisse imaginer. Le mal qu'il cause par là est » extrême. Je l'en ai quelquefois repris à part très-vivement, jusqu'à le faire » pleurer. D'un autre côté, je lui fais tout l'honneur et tout l'accueil possible; » mais rien ne peut mettre un frein à son humeur. Mille fois j'ai été sur le » point de l'enfermer dans un château; je ne l'ai pas fait, de crainte de donner » un nouveau sujet d'altération au peuple. Avec tout cela je le tiens pour » catholique, et je ne me peux persuader que jamais il songe à prendre les

(1) Yo les dixé que, aunque eran confidentissimos, no havia para que tratar desto, siendo justo que ellos se fiasen de V. M.; pero bien creo que nunca lo harán....

» armes contre V. M. : mais je crois qu'il ferait beaucoup moins de mal en les
 » prenant que par le langage qu'il tient, et l'interprétation qu'on y donne.
 » C'est lui qui blâme tout ce qui s'est fait depuis huit ans ; c'est lui qui insiste
 » le plus vivement sur la sortie des Espagnols, et pour que les états de Bra-
 » bant, de Flandre et de Lille n'accordent rien, à moins qu'on ne leur donne
 » le château d'Anvers et tous les autres privilèges qu'ils s'imaginent avoir (1). »

— Requesens a proposé au conseil d'envoyer une personne du pays en Espagne, avec l'avis de ceux qui assistèrent à la junte, et il a fait tout ce qui a été en son pouvoir pour que le duc d'Arschot se charge de cette mission, mais jamais il n'a pu l'y déterminer : le duc a dit à ses amis que le voyage du marquis de Berghes et de Montigny ne leur réussit pas, et que pour cela il ne veut point aller en Espagne. — Requesens a proposé ensuite Rassenghien ou Champagnéy, et il croit qu'à la fin ils feront ce voyage ensemble : mais les membres du conseil ne sont pas d'avis qu'on envoie quelqu'un avant qu'on sache si les ennemis accorderont le délai demandé. — On lut, en présence du grand commandeur et de tous ceux qui assistèrent à la junte, la délibération à laquelle ils s'étaient arrêtés : quoiqu'ils ne se gênent pas pour dire leur avis de bouche, ils sont plus réservés quand il s'agit de le mettre par écrit, afin qu'il soit placé sous les yeux du Roi : aussi demandèrent-ils que la délibération ne fût pas envoyée à Madrid, jusqu'à ce qu'on vît la réponse que feraient les rebelles dans cette dernière conférence, prétextant qu'il serait peut-être nécessaire alors de la changer ; et ainsi ils ne la signèrent pas. — Requesens s'en est toutefois procuré une copie qu'il fait parvenir au Roi, en le suppliant de lui garder le secret vis-à-vis d'Hopperus et de tous ceux qui pourraient en écrire à Bruxelles.

(1) *No se puede creer lo que con ellos (Arschot y Berlamont) se padesce, y de la manera que hablan en todo, y el primero con la mayor soltura y indignacion que se puede imaginar, y es grandissimo el daño que con ella haze, y yo le he dado aparte algunas muy buenas manos, hasta venirle á hazer hechar hartas lágrimas ; y por otra parte le hago toda la honra y regalo possible ; y ninguna cosa basta á enfrenarle ; y mill vezes he estado á punto de meterle en un castillo ; y hélo dexado por no alterar de nuevo al pueblo ; y con todo esto le tengo por cathólico, y no me puedo persuadir que aya nunca de tomar las armas contra V. M., pero creo que haria harto menos daño con ellas del que haze con lo que la gente se persuade de lo que oyen hablar. Este es el que reprueva todo lo que se ha hecho de ocho años á esta parte, y el que insiste mas de veras en la salida de los Españoles, y en que los estados de Bravante, Flandes y Lila no acuerden nada, sin que se les dé el castillo de Anveres, y todos los demás privilegios que ellos se imaginan tener....*

— Le Roi verra, par cette délibération, combien ils sont mous sur ce qui concerne la tolérance en matière de religion et la modération des placards. Sur ces deux points le grand commandeur leur a toujours résisté. Encore les jours précédents, il a fait brûler un bon nombre d'hérétiques, et il en a fait prendre plusieurs qui subiront le même châtement (1). — La même délibération apprendra aussi au Roi qu'ils désirent avant tout qu'on donne satisfaction aux provinces obéissantes : c'est là le cri que tous ne cessent de faire entendre ; c'est par là qu'ils persuadent aux ennemis de ne se fier à rien. Quoique le grand commandeur ait toujours été d'avis de ne pas accorder, à titre de privilèges, à ceux de Flandre et de Lille, ce qu'ils prétendent si déraisonnablement, après qu'ils ont refusé la voie de la justice qu'il leur a offerte, il lui semble qu'il conviendrait de donner aux provinces obéissantes ce qui s'offre aux rebelles : aussi il eût été d'une très-grande importance, selon lui, que le Roi eût prescrit l'exécution de ce que, il y a déjà longtemps, il lui a annoncé l'intention de faire à l'égard des biens confisqués et d'autres choses : car plusieurs mesures ont été prises, qui ont produit peu de fruit, pour ne l'avoir pas été à temps (2). — Le grand commandeur supplie le Roi, comme il l'a fait si souvent, de lui transmettre des ordres positifs sur tous les points, parce que, d'après les ordres généraux qu'il a reçus, il ne peut aller plus loin qu'il n'a été : « Si V. M. — dit-il — pouvait, des finances d'Espagne, » fournir tout l'argent nécessaire pour payer ce qui est dû aux marchands et » aux soldats, licencier les gens inutiles, former une armée de ceux qui ne le » sont pas, en augmentant les compagnies espagnoles, lesquelles sont deve- » nues très-peu nombreuses, la payer chaque mois de manière à pouvoir la » discipliner, en tirer parti, et pour avoir en mer une flotte supérieure à celle » des ennemis, flotte sans laquelle on ne saurait rien faire, je serais d'opinion » que la force fût seule employée pour réduire les rebelles, et que toute négo- » ciation pour arriver à un arrangement fût rompue. Mais si cela ne se peut pas, » je ne sais quel avis donner : car, à quelque extrémité que nous soyons réduits,

(1) *Por este parescer, verá V. M. quan blandos están en que haya alguna tolerancia en lo de la religion y moderacion en los placartes, en lo qual les he resistido yo siempre hasta aquí ; y he hecho quemar estos dias hartos hereges, y prendido de nuevo muchos de que se hará lo mismo....*

(2) *Y muchas cosas se han hecho con esta gente, que han sido de poco fructo por no hazerse con tiempo.*

» il ne peut être question de faiblir en ce qui touche la religion (1). Quant à » faire sortir les étrangers, à assembler les états généraux, et à accepter les sûretés » qu'ils proposeront, puisqu'ils ne se fient pas aux nôtres, V. M. considérera, » avec sa grande prudence, si cela convient ; moi, je trouve des inconvénients à » tout. » — Malgré l'avis d'une partie des ministres, Requesens a différé, depuis plusieurs mois, de convoquer les états généraux, dans l'espoir de recevoir à cet égard une réponse sur ce qu'il a écrit au Roi ; mais il ne sait s'il pourra le différer davantage, non qu'il pense en retirer quelque fruit, mais ce sera un moyen de gagner du temps. — Du reste, il ne fera pas, comme le voudraient les rebelles, une convocation générale, telle que celle qui eut lieu lors de l'abdication de l'Empereur ; il se bornera à appeler les états qu'on assemble ordinairement pour la demande des subsides. — Il a oublié de rapporter, dans ses dernières dépêches, un fait qui s'est passé à Anvers, et qui prouve bien la sympathie des gens du pays pour les rebelles. Un soldat espagnol qui avait passé au prince d'Orange ayant été pris dans une escarmouche, il ordonna qu'il fût arquebûsé sur la place du château : ce qui s'exécuta par les soldats du *tercio* du mestre de camp Julian Romero. Tout le peuple sortit pour voir cette exécution, et manifesta la même pitié que s'il se fût agi d'un enfant du pays ; pendant plusieurs jours, les bourgeois murmurèrent de la grande cruauté qu'il y avait eu à faire périr ce soldat pour un délit aussi léger (2). — Le mariage du prince d'Orange s'est effectué à la Brielle, le 12 juin, avec beaucoup de solennité, à la calviniste (3). On dit maintenant qu'il marie sa fille au duc d'Alençon ; on assure, d'un autre côté, qu'il l'envoie en France, pour que le roi et la reine la marient ainsi qu'ils le jugeront convenable. — Requesens croit savoir que le mariage du prince s'est fait du su et avec le consentement de LL. MM. TT. CC. Entre plusieurs indices très-grands qui le démontrent, il y en a un qui l'a frappé : c'est que l'ambassadeur de France est venu, tout à fait hors de propos, en disculper ses maîtres, disant même qu'ils avaient tâché d'y mettre obstacle. On a appris, du

(1) Porque, por ningun aprieto en que estemos, se ha de ablandar en lo de la religion, que en esto no hay dubda....

(2) Salió todo el pueblo á verlo, y huvieron la misma lástima que si fuera hijo de cada uno dellos, y duró muchos días la murmuracion entre los de la tierra, de quan gran crueldad havia sido arcabuzear aquel soldado por tan liviana causa....

(3) Voy. p. 319, note 1.

reste, que le roi et sa mère ont fait demander au prince d'envoyer quelqu'un à Paris pour intervenir, en son nom, dans la paix qu'ils négocient avec leurs rebelles, et dont ils désirent qu'il soit le principal médiateur. Le prince a confié cette mission à Junius et à un autre. « Enfin — dit Requesens — le public » est persuadé qu'il a des engagements très-étroits avec la couronne de » France, qu'il n'a l'intention de souscrire à aucun accord, qu'il nous amuse » avec des paroles; et maudit soit le piège où il m'aurait fait tomber, si je ne » m'étais trouvé dans la nécessité où je suis réduit, et avec des troupes désolées » béissantes, car je sais bien qu'en aucun temps il n'eût plus importé de le » serrer de près qu'aujourd'hui (1)!... » — On dit que la reine d'Angleterre commence à concevoir des soupçons de ces nouvelles alliances du prince d'Orange en France; mais, comme elle est si obstinée dans ses hérésies, et qu'elle ne veut point que la tranquillité règne dans les Pays-Bas, elle n'en continue pas moins à souffrir que les rebelles tirent toute sorte de secours de son royaume, et elle amuse Boïsschot, sans remplir aucun des engagements qu'elle a contractés. Elle a fait dire à Requesens, par le comte de Pembroke, qu'elle fera des merveilles (2); que Boïsschot n'entend rien aux affaires, et que l'ambassadeur qu'elle envoie au Roi lui donnera entière satisfaction. — Ce comte de Pembroke, avec sa femme, certains beaux-frères et belles-sœurs, et d'autres personnes de sa nation, a passé par Bruxelles, se rendant à la fontaine de Liège (3). La reine écrivit au grand commandeur pour lui en des termes si pressants, que non-seulement Requesens lui permit de débarquer à Anvers, quoiqu'il eût passé par Flessingue, mais encore il lui fit, à lui et à sa compagnie, le meilleur accueil (4). Il y fut d'autant plus porté que, selon ce qu'on

(1) *En fin la gente se persuade que este está muy prendado con la corona de Francia, y que no ha de venir en ningún acordio, sino que nos trae en palabras; y maldito sea el engaño que á mí me havria hecho, si no me hallara con la necesidad que me hallo, y sin obediencia de la gente de guerra, porque bien sé que en ningún tiempo conviniera apretarle mas que agora!...*

(2) *Háme embiado á dezir, con el conde de Pepembruc, que hará maravillas....*

(3) *A la fuente de Lieja, à Spa.*

(4) Je n'ai pas trouvé dans les Archives la lettre de la reine mentionnée par Requesens; mais voici celle qu'il écrivit lui-même à Elisabeth :

« Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, m'ayant Vostre Majesté, quelques jours passez, par ses lettres, recommandé messire Henry de Wallop, allant vers Spa, je l'ay faict accommoder de tout ce qu'il a voullu requérir pour son seur passage par

lui dit, le père de ce Pembroke avait été très-catholique et grand serviteur du Roi, quand il était en Angleterre. Mais lui et tous ceux qui l'accompagnent sont de grands hérétiques.

les terres du Roy, mon maistre. Et depuis, estant pareillement venu par deçà le conte de Penbroeck, avec la contesse, sa compagne, et quelques seigneurs, dames et damoiselles, pour suyvre le mesme chemin vers ledict Spa, je les ai fait tout le bon traictement dont la briefveté du temps qu'ilz ont séjourné icy a donné loisir, et en oultre les fait accommoder pour leurdict passage comme mieulx j'ay sceu m'adviser, si que j'espère ilz en auront receu contentement : ayant esté joyeux de ceste occasion de povoir servir à Vostre Majesté, comme je feray tousjours le mesme à tous aultres qu'icelle me fera entendre luy estre personnes agréables, comme elle a fait dudict conte et sa compaignie ; cognoissant estre telle la volonté dudict seigneur Roy, mon maistre, et le requérir ainsy la bonne amitié, alliance et voisinance entre Voz Majestez. Qui me fait aussy confier que la Vostre voudra donner ordre par delà à l'accomplissement de ce que et les traictez et lesdictes amitié et voisinance l'obligent et exigent réciproquement, selon que le conseiller Boisschot a desjà fait et le fera encoires entendre à Vostre Majesté, à laquelle ne puis celer que, par lettres dudict conseiller Boisschot, suys esté adverti que par delà ont esté faictes plainctes de l'apprehension de quelques Anglois en ceste ville. Je m'assure que, si la cause de telle apprehension a esté référée véritablement à Vostre Majesté, icelle, par sa grande prudence, aura jugé qu'il n'y a matière de juste plaincte, comme de chose faicte par voie de justice ; et est ladict cause que se a trouvé qu'ilz traictoient par lettres es pays des rebelles et ennemis de Sa Majesté Catholique, contre les ordonnances, inhibitions et défenses publiées de sa part tant des fois par deçà : de quoy Vostre Majesté sçait comme, en ung tel cas et temps que le présent, et estans les choses par deçà es termes qu'elles sont, il se peult à bonne raison prendre tout sinistre souspeçon. Et combien que cela soit tout clair, si ai-je toutesfois, à la moindre parole que ledict conte de Penbroeck m'en a touché, y joint le regard de Vostre Majesté, bien voulu me contenter qu'ilz fussent relaxez de prison soubz caution ; mais ilz doibvent estre advertiz que pour l'advenir ilz doibvent s'en garder, ains s'accommoder auxdictes ordonnances : car autrement ne se pourroit dissimuler ce que la raison et justice dicte en tel cas, comme j'ay enchargé ledict Boisschot le remonstrer plus amplement à Vostre Majesté, laquelle sera servie luy en adjouster foy, et prendre les choses par le bout que la raison veult. Qui sera l'endroit où, finissant ceste, je luy baisera très-humblement ses mains réginales, et supplieray le Créateur luy donner, très-haulte, très-excellente et très-puissante princesse, très-bonne et très-heureuse vie. D'Anvers, le ⁱⁱⁱⁱ^{me} jour de juillet 1575. »

Élisabeth répondit au grand commandeur :

« Monsieur mon cousin, nous receusmes très-grant contentement et plaisir d'entendre, de par nostre cousin le conte de Penbroek, et madame la contesse, sa consorte, des courtoises et faveurs dont les avez honoré à leur arrivée par dellà ; et ne voullons laisser couler le moindre temps sans vous faire cognoistre l'honorable récit qu'ilz nous en ont escript :

P. S. Les commissaires qui sont à Breda viennent de lui envoyer copie de l'écrit que, conformément à leur instruction, ils ont délivré aux députés des rebelles, et de la réponse de ceux-ci. Le Roi les recevra avec les dépêches en

dont ne pouvons assez vous en remercier et nous en souvenir, veoyant très-bien que, outre ce que l'avez fait pour l'amour de nous, faites aussy paroistre de quelle bonne affection désirez manifester toute prompte volonté à faire tous offices pour entretenir et accroistre ceste amitié et bonne intelligence entre nostre bon frère le Roy, vostre maistre, et nous, digne de personage tenant le lieu de quoy luy a pleu vous honorer. Dont, marchant de bon pied, il en sortira indubitablement honneur et proffict au bien réciproque de nostredict bon frère et de nous, noz pays et subjectz, vous advisant qu'en ferons la revanche de ceste courtoisye en vostre endroit ou recommandation, quant en voudrez faire la preuve. Et, ne voullans pour cest heure vous tenir plus long propos, nous pryerons Dieu vous tenir, mon cousin, en sa sainte protection. De Kenelworth, ce xi^e jour de juillet 1575.

» Vostre très-chère cousine,

» ÉLIZABETH R. »

Voici deux patentes que le grand commandeur avait fait expédier pour le passage du comte de Pembroke par les Pays-Bas :

« DON LOYS, etc. A tous admiraulx, vice-admiraulx, etc. Comme le conte de Pennebroeck, avec sa femme, vient par deçà d'Angleterre, par mer, pour passer outre vers Spa au pays de Liège, et y prendre et user de l'eau, nous vous mandons et ordonnons, de par Sa Majesté, que ayez à laisser passer par la rivière de la Honte vers ceste ville ledict conte avec sadicte femme, gentilzhommes, demoyselles, serviteurs, servantes, bagage et hardes, librement, paisiblement et seurement, et sans en ce leur faire, mectre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire : prenant seulement la parole dudict conte qu'en sa compaignie n'y a aucuns rebelles ny ennemis de Sa Majesté, ny aucuns biens leur appartenans. Donné en la ville d'Auvers, soubz nostre nom et seel secret de Sa Majesté cy mis en placcart, le vingtième jour de juing 1575. »

« DON LOYS, etc. A tous, etc. Comme le conte de Penbroeck, chevalier de l'ordre d'Angleterre, est venu de là par deçà, avec la contesse, sa compaignie, et plusieurs aultres seigneurs, dames, gentilzhommes et demoyselles de leur compaignie, suyte et train, pour passer outre vers Spa, au pays de Liège, ce que voulons et entendons qu'ilz puissent faire par les pays de Sa Majesté, non-seulement en toute seureté, ains aussy avec toute commodité et aisance par chemin, de tant plus pour avoir la royne d'Angleterre le nous recommandé ainsy, et que, afin que cela soit tant mieulx effectué, avons advisé estre requis commectre quelque personne pour, accompagnant ledict conte jusques au sortir de ce pays de par deçà vers Liège, porter soing et ordonner par chemin que cela soit ainsy fait : sçavoir faisons que nous, ce considéré, avons commis et commectons par ceste Andrieu de Miranda, lieutenant de nostre garde, pour aller accompagner et conduyre lesdicts conte et contesse avec leur compaignie jusques aux frontières de Liège vers ledict Spa, et porter soing, donner